

CD/BC

Copie

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE DOUZE
Le six octobre
A PARIS (dixième arrondissement)
Boulevard de Strasbourg, numéro 6
PARDEVANT Maître Léon DELESALLE, no-
taire à PARIS, scoussigné.

A COMPARU

Monsieur Claude GUILLEMIN, adminis-
trateur de société, demeurant à PARIS
(neuvième arrondissement) 69, rue La
Fayette,

Agissant en qualité de Président
Directeur Général de la Société Ano-
nyme dénommée "GENERALE DE REALISA-
TIONS IMMOBILIERES", par abréviation
"GRIMM", au capital de cent mille
francs, immatriculée au Registre du
Commerce de la Seine sous le numéro
69 B 5.215, et ayant son siège à
PARIS (neuvième arrondissement) 69,
rue La Fayette, publiée conformément
à la Loi.

Monsieur GUILLEMIN nommé à cette
fonction qu'il a acceptée pour une
durée de trois années suivant déli-
bération de l'assemblée générale
extraordinaire des associés de ladite
société, en date du six mai mil neuf
cent soixante dix, et ayant tous
pouvoirs.

Ladite société "GRIMM"
agissant elle-même en qualité de
gérante de la société dénommée
"SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
PARMENTIER 23", au capital de
Cinq cent mille francs, ayant sc

siège à PARIS (neuvième arrondissement) 69 rue La Fayette, constituée pour une durée de trente années aux termes d'un acte sous signatures privées, en date à PARIS du dix sept avril mil neuf cent soixante neuf, enregistré à PARIS (s.s.p. sociétés) le vingt deux avril mil neuf cent soixante neuf, numéro 550 D, modifié par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du vingt deux juin mil neuf cent soixante et onze.

Des copies certifiées conformes de ces statuts et modification ont été déposés le vingt quatre septembre mil neuf cent soixante et onze au rang des minutes du notaire soussigné.

Nommée à cette fonction pour une durée illimitée en remplacement de la sociétaire BERIC démissionnaire, aux termes d'une décision de l'assemblée générale ordinaire des associés, en date du six mai mil neuf cent soixante dix, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de l'article seize des statuts modifiés.

LEQUEL es-qualités a préalablement exposé ce qui suit :

EXPOSE

I- Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS, du vingt quatre septembre mil neuf cent soixante et onze, déposé avec reconnaissance d'écriture et de signature au rang des minutes de Maître DELESALLE, notaire soussigné, le même jour, et dont une expédition a été publiée au quatrième bureau des hypothèques de PARIS, le seize novembre mil neuf cent soixante et onze, volume 401 numéro 1 la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE PARMENTIER 23 a établi le règlement de copropriété contenant état descriptif de division d'un ensemble immobilier dont la construction a été entreprise par ladite société su:

un terrain situé à PARIS (onzième arrondissement) 23, Avenue Parmentier et 4, Square Saint-Irénée, d'une contenance superficielle de trois mille sept cent cinquante et un mètres carrés (en ce non compris la moitié du sol de la voie privée dénommée Square Saint-Irénée).

Ce terrain a été acquis par la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PARMENTIER 23 de :

- Mademoiselle Hélène Léontine DOUANE,
- Madame Lucienne DOUANE, épouse DESAULLE,
- Madame Sarah Pauline DOUANE,

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le dix huit avril mil neuf cent soixante neuf, dont une expédition a été publiée au quatrième bureau des hypothèques de PARIS, le treize juin mil neuf cent soixante neuf, volume 8.281, numéro 3.

II- A la suite de cet état descriptif de division, la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PARMENTIER 23 a procédé, au profit de différentes personnes, à la vente de divers lots de copropriété en leur état fu d'achèvement.

III- Cet immeuble n'étant pas encore achevé, et par suite — la loi numéro 65-557 du dix juillet mil neuf cent soixante cinq n'étant pas encore applicable, la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PARMENTIER 23 se propose de subdiviser certains lots et de modifier la consistance de certains autres, sans pour autant que ces modifications n'affectent ni les parties communes de l'ensemble immobilier, ni les parties privatives ayant déjà été vendues par la société.

Monsieur GUILLEMIN es-qualités précise en outre que les lots devant être subdivisés ou modifiés ne sont grevés d'aucune charge particulière, privilège ou hypothèque, les inscriptions profitant à la BANQUE DE SUEZ ET DE L'UNION DES MINES, ayant son siège à PARIS, 44, rue de Courcelles, ayant été prises respectivement le treize juin mil neuf cent soixante neuf, volume 2.299, numéro 7, et le seize novembre mil neuf cent soixante dix, volume 2.361

numéro 111, c'est-à-dire avant l'établissement de l'état descriptif de division.

CECI EXPOSE, Monsieur GUILLEMIN es-qualités modifie, ainsi qu'il suit l'état descriptif de division de l'ensemble immobilier situé à PARIS (onzième arrondissement) 23, Avenue Parmentier et 4, Square Saint-Irénée, établi ainsi qu'il est dit en l'exposé qui précède.

I- SUPPRESSION DU LOT 101 - CREATION DES LOTS 152 et 153 -

Le lot numéro 101 est supprimé purement et simplement.

Les lots numéros 152 et 153 sont créés et désignés comme suit :

LOT NUMERO 152 - Au rez-de-chaussée du bâtiment A ou Parmentier, un local commercial situé à droite en regardant l'immeuble.

Et la copropriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier à concurrence de six-cents/cent-millièmes.

Formant partie de l'ex-lot numéro 101.

LOT NUMERO 153 - Au rez-de-chaussée du bâtiment A ou Parmentier, un local commercial situé à gauche en regardant l'immeuble.

Et la copropriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier à concurrence de quatre cent cinquante/cent-millièmes.

Formant partie de l'ex-lot numéro 101.

Conformément à l'article 71 du décret du quatorz octobre mil neuf cent cinquante cinq, il est établi ainsi qu'il suit le tableau récapitulatif.

n° de lot	Bt	Es- ca- lier	Etage	Nature du lot	Nombre de millièmes	cent Observation
101	A	-	R.de C.	local commer.	1.050	Supprimé et divisé en lots 152 et 153.
152	A	-	R.de C.	local commer.	600	partie ex-lot 101
153	A	-	R.de C.	local commer.	450	partie ex-lot 101

II- MODIFICATION DE LOTS -

Les lots récapitulés dans le tableau ci-après colonnes "1 à 6" sont purement et simplement supprimés et remplacés par les lots nouveaux créés en substitution, énoncés dans les colonnes "8 à 10" de ce tableau.

n° de lot	Es-licier	Etage	Nature du lot	Nombre de 100.000°	Observations	n° de lot	Nature du lot	Nombre de 100.000°
10011A	-	1° s.s.	réserve	95	7	8	9	10
					Les lots désignés dans les colonnes de gauche sont supprimés et remplacés par ceux désignés dans les colonnes de droite.	1038	box 12	61
						1039	compt 13	48
						1040	compt 14	48
30011C	U	1° s.s.	réserves	150		3022	réserves	210
50011E	-	R.de C.	local com.	1.270		502	local com.	1.510
50031E	-	1° s.s.	compt n°3	48		5016	box 3	58
50041E	-	"	compt n°4	48		5017	box 4	58
50071E	-	"	compt n°7	48		5018	box 7	58
50081E	-	"	compt n°8	48		5019	box 8	58
50141E	-	"	compt n°14	48		5020	box 14	58
50151E	-	"	compt n°15	48		5021	box 15	58
51031E	-	12° s.s.	compt n°18	48		5116	box 18	58
51041E	-	"	compt n°19	48		5117	box 19	58
51071E	-	"	compt n°22	48		5118	box 22	58
51081E	-	"	compt n°23	48		5119	box 23	58
51141E	-	"	compt n°29	48		5120	box 29	58
51151E	-	"	compt n°30	48		5121	box 30	58
52031E	-	13° s.s.	compt n°33	48		5216	box 33	58
52041E	-	"	compt n°34	48		5217	box 34	58
52071E	-	"	compt n°37	48		5218	box 37	58
52081E	-	"	compt n°38	48		5219	box 38	58
52111E	-	"	compt n°41	48		5220	box 41	58
52121E	-	"	compt n°42	48		5221	box 42	58
52131E	-	"	compt n°43	48		5222	box 43	58
6011AB	-	R.de C.	local com.	2.520		602	local com.	2.030
				A reporter ...		A reporter		5.009

n° de Lot	Esca-lier	Etage	Nature du lot	Nombre de 100.000°	Observations	N° de lot	Nature du lot	Nombre de 100.000°
1	2	4	5	6	7	8	9	10
6001	AB	1° ½	Report réserve	4.947	Les lots dési-	Report	5.009
		niv. de		385	gnés dans les	6020	compt 62	48
		s.s.Ht			colonnes de	6021	compt 63	48
					gauche sont	6022	compt 64	48
					supprimés et	6023	compt 65	48
					remplacés par	6024	compt 66	48
					ceux désignés	6025	compt 67	48
6117	AB	2° ½	box n°35	119	dans les co-	6026	réserve	26
		niv. de			lonnes de	6128	box simple	64
		s.s.Ht			droite.	6219	box simple	64
								64
6205	AB	3° s.s.	box n°50	74		6217	compt n°50	46
6207	AB	"	compt 52	48		6218	box n°52	74
				5.573				

Les lots numéros 1038- 1039- 1040- 3022- 502- 5016- 5017- 5018- 5019- 5020- 5021- 5116- 5117- 5118- 5119- 5120- 5121- 5216- 5217- 5218- 5219- 5220- 5221- 5222- 602- 6020-6022- 6023- 6024- 6025- 6026- 6128- 6129- 6217- 6218- 6219- 6220- sont créés en remplacement de ceux énoncés colonnes "1 à 6" au tableau qui précède.

Ces lots ainsi créés sont désignés de la manière suivante :

LOT N°1038.- Un box situé au premier sous-sol du bâtiment A ou Parmentier, portant le numéro douze du plan.

Et la copropriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier à concurrence de soixante et un/cent-millièmes: 61/100.00

LOT N°1.039.- Un emplacement de garage situé au premier sous-sol du bâtiment A ou Parmentier, portant le numéro treize du plan.

Et la copropriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier à concurrence de quarante huit/cent-millièmes: 48/100.00

LOT N°1.040.- Un emplacement de garage situé au premier sous-sol du bâtiment A ou Parmentier, portant le numéro quatorze du plan.

Et la copropriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier à concurrence de quarante huit/cent-millièmes: 48/100.00

LOT N°3.022.- Locaux à usage de réserves situés au premier sous-sol du bâtiment C, portant le numéro trente et un du plan.

Et la copropriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier à concurrence de deux cent dix/cent-millièmes: 210/100.00

LOT N°502.- Un local commercial ou bureaux situé au rez-de-chaussée du bâtiment E.

Et la copropriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier à concurrence de mille cinq cent dix/cent-millièmes: 1.510/100.00

LOT N°5016.- Un box situé au premier sous-sol du bâtiment E, portant le numéro trois du plan.

Et la copropriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier à concurrence de cinquante huit/cent-millièmes: 58/100.00

A reporter ..: 1.935/100.00

	Report	1.25/100.00
<u>LOT N°5017.</u>	- Un box situé au premier sous-sol du bâtiment E, portant le numéro quatre du plan.	
	Et la copropriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier à concurrence de cinquante-huit/cent-millièmes	58/100.00
<u>LOT N°5018.</u>	- Un box situé au premier sous-sol du bâtiment E, portant le numéro sept du plan.	
	Et la copropriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier à concurrence de cinquante-huit/cent-millièmes	58/100.00
<u>LOT N°5019.</u>	- Un box situé au premier sous-sol du bâtiment E, portant le numéro huit du plan.	
	Et la copropriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier à concurrence de cinquante-huit/cent-millièmes	58/100.00
<u>LOT N°5020.</u>	- Un box situé au premier sous-sol du bâtiment E, portant le numéro quatorze du plan.	
	Et la copropriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier à concurrence de cinquante huit/cent-millièmes	58/100.00
<u>LOT N°5021.</u>	- Un box situé au premier sous-sol du bâtiment E, portant le numéro quinze du plan.	
	Et la copropriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier à concurrence de cinquante huit/cent-millièmes	58/100.00
<u>LOT N°5.116.</u>	- Un box situé au deuxième sous-sol du bâtiment E, portant le numéro dix-huit du plan.	
	Et la copropriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier à concurrence de cinquante huit/cent-millièmes	58/100.00
<u>LOT N°5.117.</u>	- Un box situé au deuxième sous-sol du bâtiment E, portant le numéro dix-neuf du plan.	
	A reporter	2.283/100.

Report: 2.283 /100.0

Et la copropriété du sol et des :
parties communes générales de l'ensem- :
ble immobilier à concurrence de cin- :
quante huit/cent-millièmes: 58/100.0

LOT N°5118.- Un box situé au deu- :
xième sous-sol du bâtiment E, portant :
le numéro 22 du plan. :

Et la copropriété du sol et des :
parties communes générales de l'en- :
semble immobilier à concurrence de :
cinquante huit/cent-millièmes: 58/100.0

LOT N°5119.- Un box situé au deu- :
xième sous-sol du bâtiment E, portant :
le numéro 23 du plan. :

Et la copropriété du sol et des :
parties communes générales de l'en- :
semble immobilier à concurrence de :
cinquante huit/cent-millièmes: 58/100.0

LOT N°5120.- Un box situé au deu- :
xième sous-sol du bâtiment E, portant :
le numéro 29 du plan. :

Et la copropriété du sol et des :
parties communes générales de l'en- :
semble immobilier à concurrence de :
cinquante huit/cent-millièmes: 58/100.0

LOT N°5121.- Un box situé au deu- :
xième sous-sol du bâtiment E, portant :
le numéro 30 du plan. :

Et la copropriété du sol et des :
parties communes générales de l'en- :
semble immobilier à concurrence de :
cinquante huit/cent-millièmes: 58/100.0

LOT N°5216.- Un box situé au troi- :
A reporter: 2.573/100.00

Report: 2.573 /100.
sième sous-sol du bâtiment E, portant
le numéro 33 du plan. :
Et la copropriété du sol et des :
parties communes générales de l'en- :
semble immobilier à concurrence de :
cinquante huit/cent-millièmes: 58/100.0

LOT N°5217.- Un box situé au troi:
sième sous-sol du bâtiment E, portant
le numéro 34 du plan. :
Et la copropriété du sol et des :
parties communes générales de l'en- :
semble immobilier à concurrence de :
cinquante huit/cent-millièmes: 58/100.00

LOT N°5218.- Un box situé au troi:
sième sous-sol du bâtiment E, portant
le numéro 37 du plan. :
Et la copropriété du sol et des :
parties communes générales de l'en- :
semble immobilier à concurrence de :
cinquante huit/cent-millièmes: 58/100.00

LOT N°5219.- Un box situé au troi:
sième sous-sol du bâtiment E, portant
le numéro 38 du plan. :
Et la copropriété du sol et des :
parties communes générales de l'en- :
semble immobilier à concurrence de :
cinquante huit/cent-millièmes: 58/100.00

LOT N°5220.- Un box situé au troi:
sième sous-sol du bâtiment E, portant
le numéro 41 du plan. :
Et la copropriété du sol et des :
parties communes générales de l'en- :
semble immobilier à concurrence de :
cinquante huit/cent-millièmes: 58/100.00

A reporter: 2.863/100.00

Report	2.863/100.00
<u>LOT N°5.221.</u> - Un box situé au troisième sous-sol du bâtiment E, portant le numéro quarante-deux du plan.	
Et la copropriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier à concurrence de cinquante huit/cent-millièmes	58/100.00
<u>LOT N°5.222.</u> - Un box situé au troisième sous-sol du bâtiment E, portant le numéro quarante trois du plan.	
Et la copropriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier à concurrence de cinquante-huit/cent-millièmes	58/100.00
<u>LOT N°602.</u> - Un local commercial ou à usage de bureaux situé au rez-de-chaussée du bâtiment AB.	
Et la copropriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier à concurrence de deux mille trente/cent-millièmes	2.030/100.00
<u>LOT N°6020.</u> - Un emplacement de garage situé au premier demi-niveau de sous-sol haut du bâtiment AB, portant le numéro soixante-deux du plan.	
Et la copropriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier à concurrence de quarante-huit/cent-millièmes	48/100.00
<u>LOT N°6021.</u> - Un emplacement de garage situé au premier demi-niveau de sous-sol haut du bâtiment AB, portant le numéro soixante trois du plan.	
Et la copropriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier à concurrence de quarante huit cent-millièmes	48/100.00
<u>LOT N°6.022.</u> - Un emplacement de garage situé au premier demi-niveau de sous sol haut du bâtiment AB, portant le nu-	
A reporter	5.105/100.00

Report ...	5.105 /100.00
méro soixante quatre du plan.	:
Et la copropriété du sol et des :	:
parties communes générales de l'ensem- :	:
ble immobilier à concurrence de qua- :	:
rante huit/cent-millièmes	48/100.00
<u>LOT N°6.023.</u> - Un emplacement de :	:
garage situé au premier demi-niveau de :	:
sous-sol haut du bâtiment AB, portant :	:
le numéro soixante cinq du plan. :	:
Et la copropriété du sol et des :	:
parties communes générales de l'ensem- :	:
ble immobilier à concurrence de quaran- :	:
te huit/cent-millièmes	48/100.00
<u>LOT N°6024.</u> - Un emplacement de :	:
garage situé au premier demi-niveau de :	:
sous-sol haut du bâtiment AB, portant :	:
le numéro soixante six du plan. :	:
Et la copropriété du sol et des :	:
parties communes générales de l'ensem- :	:
ble immobilier à concurrence de quaran- :	:
te huit/cent-millièmes	48/100.00
<u>LOT N°6025.</u> - Un emplacement de :	:
garage situé au premier demi-niveau :	:
de sous-sol haut du bâtiment AB, por- :	:
tant le numéro soixante sept du plan. :	:
Et la copropriété du sol et des :	:
parties communes générales de l'ensem- :	:
ble immobilier à concurrence de qua- :	:
rante huit/cent-millièmes	48/100.000
<u>LOT N°6026.</u> - Un local à usage de :	:
réserve situé au premier demi-niveau :	:
de sous-sol haut du bâtiment AB. :	:
Et la copropriété du sol et des :	:
parties communes générales de l'ensem- :	:
ble immobilier à concurrence de vingt- :	:
six/cent-millièmes	26/100.000
<u>LOT N°6.128.</u> - Un box simple situé :	:
au deuxième demi-niveau de sous-sol :	:
haut du bâtiment AB, portant le numéro :	:
trente cinq du plan. :	:
Et la copropriété du sol et des :	:
parties communes générales de l'ensem- :	:
A reporter	5.323/100.000

Report	5.323 /100.00
ble immobilier à concurrence de soixan- te quatre/cent-millièmes	64/100.00
<u>LOT N°6129.</u> - Un box simple situé :	
au deuxième demi-niveau de sous-sol :	
haut du bâtiment AB, portant le numéro :	
soixante huit du plan. :	
Et la copropriété du sol et des :	
parties communes générales de l'ensem- :	
ble immobilier à concurrence de soixan- :	
te quatre/cent-millièmes	64/100.00
<u>LOT N°6217.</u> - Un emplacement de :	
garage situé au troisième sous-sol du :	
bâtiment AB, portant le numéro cin- :	
quante du plan. :	
Et la copropriété du sol et des :	
parties communes générales de l'ensem- :	
ble immobilier à concurrence de quaran- :	
te huit/cent-millièmes	48/100.00
<u>LOT N°6218.</u> - Un box situé au troi- :	
sième sous-sol du bâtiment AB, portant :	
le numéro cinquante deux du plan. :	
Et la copropriété du sol et des :	
parties communes générales de l'ensemble :	
immobilier à concurrence de soixante- :	
quatorze/cent-millièmes	74/100.00
Ensemble : Cinq mille cinq cent :	
soixante treize/cent-millièmes	<u>5.573/100.00</u>

T A B L E A U R E C A P I T U L A T I F

n° de lot	Es-licier	Etage	Nature du lot	Nombre de 100.000°	Observations	n° de lot	Nature du lot	Nombre de 100.000°
10381A	-	11°	s.s. box 12	61	Les lots désignés dans les colonnes de gauche remplacent ceux désignés dans les colonnes de droite.	1001	réserve	95
10391A	-	"	parking 13	48				
10401A	-	"	parking 14	48				
30221C	U	"	réserves	210		3001	réserve	150
5021E	-	r.	de C. local com.	1.510		501	local com.	1.270
50161E	-	11°	s.s. box 3	58		5003	empt n°3	48
50171E	-	"	box 4	58		5004	empt n°4	48
50181E	-	"	box 7	58		5007	empt n°7	48
50191E	-	"	box 8	58		5008	empt n°8	48
50201E	-	"	box 14	58		5014	empt n°14	48
50211E	-	"	box 15	58		5015	empt n°15	48
51161E	-	12°	s.s. box 18	58		5103	empt n°18	48
51171E	-	"	box 19	58		5104	empt n°19	48
51181E	-	"	box 22	58		5107	empt n°22	48
51191E	-	"	box 23	58		5108	empt n°23	48
51201E	-	"	box 29	58		5114	empt n°29	48
51211E	-	"	box 30	58		5115	empt n°30	48
52161E	-	13°	s.s. box 33	58		5203	empt n°33	48
52171E	-	"	box 34	58		5204	empt n°34	48
52181E	-	"	box 37	58		5207	empt n°37	48
52191E	-	"	box 38	58		5208	empt n°38	48
52201E	-	"	box 41	58		5211	empt n°41	48
A reporter .				2.863		A reporter		2.331

no de lot	Esca-lier	Etage	Nature du lot	Nombre de 100.000°	Observations	N° del lot	Nature du lot	Nombre de 100.000°
1	12	3	4	6	7	8	9	10
			Report	2.863			Report	2.331
5221	E	13°	s.s. box 42	58	Les lots dési-	15212	lemp n°42	48
5222	E	"	" box 43	58	gnés dans les	15213	lemp n°43	48
6021	AB	R.de	C. local com.	2.030	colonnes de	601	local com.	2.520
6020	AB	11°	½ lemp 62	48	gauche rempla-	16001	réserve	385
6021	AB	Indiv.	de lemp 63	48	cent ceux dé-			
6022	AB	s.s.	Ht lemp 64	48	signés dans			
6023	AB	"	" lemp 65	48	les colonnes			
6024	AB	"	" lemp 66	48	de droite.			
6025	AB	"	" lemp 67	48				
6026	AB	"	" réserve	26				
6128	AB	12°	½ box simple	64		16117	box n°35	119
6129	AB	Indiv.	de n°35	64				
6129	AB	s.s.	Ht box simple	64				
6129	AB	"	" n°68	64				
6217	AB	13°	s.s. lemp 50	48		16205	box n°50	74
6218	AB	"	" box 52	74		16207	lemp 52	48
			Report	5.573			TOTAL ..	5.573

III- MODIFICATION DES CHARGES D'ENTRETIEN DES ESCALIERS, TAPIS ET ASCENSEURS - FRAIS DE CHAUFFAGE CENTRAL -

Les modifications ci-dessus énoncées des partie privatives entraînant une modification d'une part de charges d'entretien des escaliers, tapis et ascenseur et d'autre part des charges de chauffage, ces charges seront réparties dans les proportions suivantes par les propriétaires des lots ci-après.

Charges d'entretien des escaliers, de leurs tapis et des ascenseurs -

N° de lot	Bt	Etage	Quote-part de charge d'ascenseur en 10.000°
1038	A	1° sous-sol	8/10.000
1039	A	"	8/10.000
1040	A	"	8/10.000
201	B	1° étage	30/10.000
203	B	2° étage	35/10.000
205	B	3° étage	40/10.000
207	B	4° étage	45/10.000
209	B	5° étage	50/10.000
211	B	6° étage	55/10.000
213	B	7° étage	60/10.000
215	B	8° étage	56/10.000
216	B	"	47/10.000
232	B	"	87/10.000
332	C	"	122/10.000
334	C	"	52/10.000
3201	C	3° sous-sol	9/10.000
3202	C	"	9/10.000
3203	C	"	9/10.000
5016	E	1° sous-sol	8/10.000
5017	E	"	8/10.000
5018	E	"	8/10.000
5019	E	"	8/10.000
5020	E	"	8/10.000
5021	E	"	8/10.000
5116	E	2° sous-sol	9/10.000
5117	E	"	9/10.000
5118	E	"	9/10.000
5119	E	"	9/10.000
5120	E	"	9/10.000
5121	E	"	9/10.000
5201	E	3° sous-sol	9/10.000
5202	E	"	9/10.000
5205	E	"	9/10.000
A reporter			859/10.000

N° de lot	Bt	Etage	Quote-part de charge d'ascenseur en 10.000°
		Report ...	859/10.000
5206	E	3° sous-sol	9/10.000
5209	E	"	9/10.000
5210	E	"	9/10.000
5214	E	"	9/10.000
5215	E	"	9/10.000
5216	E	"	9/10.000
5217	E	"	9/10.000
5218	E	"	9/10.000
5219	E	"	9/10.000
5220	E	"	9/10.000
5221	E	"	9/10.000
5222	E	"	9/10.000
6020	AB	1° $\frac{1}{2}$ niveau de s.s. Ht	8/10.000
6021	AB	"	8/10.000
6022	AB	"	8/10.000
6023	AB	"	8/10.000
6024	AB	"	8/10.000
6025	AB	"	8/10.000
6026	AB	"	2/10.000
6128	AB	2° $\frac{1}{2}$ niveau de s.s. Ht	9/10.000
6129	AB	"	9/10.000
6201	AB	3° sous-sol	9/10.000
6202	AB	"	9/10.000
6203	AB	"	9/10.000
6204	AB	"	9/10.000
6206	AB	"	9/10.000
6208	AB	"	9/10.000
6209	AB	"	9/10.000
6210	AB	"	9/10.000
6211	AB	"	9/10.000
6212	AB	"	9/10.000
6213	AB	"	9/10.000
6214	AB	"	9/10.000
6215	AB	"	9/10.000
6216	AB	"	9/10.000
6217	AB	"	9/10.000
6218	AB	"	9/10.000
Total			1.179/10.000

Charges de chauffage central -

n° de lot	Bt	Etage	Quote-part de charges de chauffage en 100.000°
152	A	R. de- Ch.	1.182/100.000°
153	A	"	1.585/100.000°
332	C	8° étage	973/100.000°
333	C	"	379/100.000°
334	C	"	436/100.000°
3022	C	1° sous-sol	384/100.000°
502	E	R. de-Ch.	3.750/100.000°
602	AB	"	5.013/100.000°
Total ...!			13.702/100.000°

Les charges non comprises dans les tableaux ci-dessus ne subissent aucune modification, les proportions indiquées dans le règlement de copropriété du vingt quatre septembre mil neuf cent soixante et onze demeurent inchangées.

Il est fait ici observer que par suite d'une erreur matérielle dans le tableau de répartition des charges de chauffage (article 18) il a été indiqué dans le règlement de copropriété vingt quatre septembre mil neuf cent soixante et onze, que le lot numéro 335 supporterait ces charges à concurrence de quatre cent trente six cent-millièmes. Ce lot numéro 335 n'existant pas les charges qui lui avaient été attribuées sont réparties maintenant proportionnellement entre les lots indiqués au tableau ci-dessus.

Toutes les autres clauses, charges et conditions de l'état descriptif de division et du cahier des charges ne subissent aucune modification.

DONT ACTE

Et après que lecture lui en ait été donnée, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.